

i2S
Société Anonyme
au capital de 1.334.989,54 €
Siège Social : 28-30, rue Jean Perrin
33608 PESSAC CEDEX
315 387 688 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 26 JUIN 2017

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous exposer la situation de notre société et son activité pendant l'exercice de douze mois s'étendant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. Activité

i2S totalise pour l'année 2016 un chiffre d'affaires de 14,4 M€, en croissance de +4,5 % par rapport à 2015.

En 2016, l'export s'élève à 5,4 M€ et s'inscrit en baisse (-7,7%) et représente maintenant 37,5% du chiffre d'affaires global.

La marge brute globale progresse de +3,3% (5 997,3 k€ vs 5 807,5 k€).

La Valeur Ajoutée augmente en valeur de +5,8% (4 653 k€ vs 4 398,2k€) et en ratio passant de 31,9% du CAHT en 2015 à 32,3% en 2016.

L'Excédent Brut d'Exploitation progresse fortement de +81,2% passant de +245 K€ en 2015 à +444,5 K€ en 2016, après retraitement d'une reprise exceptionnelle de 365 K€ de dépréciation de stocks obsolètes qui ont été détruits.

Le résultat net d'i2S est bénéficiaire à 286 K€ en 2016 (2% du CA) en progression de +35 % par rapport à 2015.

1.2. Evolution des résultats et de la situation financière de la société

	31/12/2015		31/12/2016		Evolution 2016/2015
Chiffre d'affaires HT	13 804,4	100,0%	14 426,8	100,0%	4,5%
Marge brute	5 807,5	42,1%	5 997,3	41,6%	3,3%
Frais généraux	1 297,3	9,4%	1 293,7	9,0%	-0,3%
Achats R&D	111,9	0,8%	50,6	0,4%	-54,8%
Valeur ajoutée	4 398,2	31,9%	4 653,0	32,3%	5,8%
Subventions d'exploitation	46,5	0,3%	0,0	0,0%	-100,0%
Impôts, taxes, form.pro.	162,8	1,2%	161,2	1,1%	-1,0%
Masse salariale et intérim	4 036,6	29,2%	4 047,3	28,1%	0,3%
E.B.E.	245,3	1,8%	444,5	3,1%	81,2%
Amortissements/provisions	(244,3)	-1,8%	(272,7)	-1,9%	11,6%
Résultat d'exploitation	1,0	0,0%	171,8	1,2%	N.S.
Résultat financier	6,2	0,0%	(9,3)	-0,1%	-250,5%
Résultat courant	7,1	0,1%	162,5	1,1%	N.S.
Résultat exceptionnel	89,7	0,6%	48,8	0,3%	45,6%
Participation des salariés	0,0	0,0%	0,0	0,0%	
IS	(115,0)	-0,8%	(74,8)	-0,5%	-35,0%
Résultat net	211,9	1,5%	286,1	2,0%	35,0%

1.3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le chiffre d'affaires augmente de +4,5%, passant de 13.804,4 k€ à 14.426,8 k€ alors que le volume d'activité globale, incluant les productions stockées et immobilisées, a augmenté, (14 474,5k€ vs 13 909,1k€).

La baisse de -7,7% des ventes à l'exportation est due à la réduction de -9,7% des ventes de l'activité DigiBook.

Le volume de marge brute sur activité augmente de +3,3% (5.997,3 k€ vs 5 807,5 K€), et son taux progresse de +0,4 point de CAHT.

Les dépenses de R&D (achats externes et rémunérations internes) sont en diminution de -120 k€ (-13,1%, 798 k€ en 2016 vs 918 K€ en 2015), restant cependant à un niveau suffisant pour maintenir l'avance technologique d'i2s.

La masse salariale et l'intérim sont stables +10 k€ (+0,3%) et ainsi que les frais généraux (-4 k€ soit -0,3%)

L'augmentation des amortissements et provisions de +28 K€ est principalement dû à l'impact de l'évolution de la réglementation comptable qui impose d'amortir les malis de fusion. La charge d'amortissement du mali de fusion est de 43 K€ pour l'exercice 2016.

Il n'y a aucune subvention d'exploitation en 2016, alors qu'elles s'élevaient à 46,5 K€ en 2015.

Aussi l'ensemble de ces facteurs conduisent ;

- à une augmentation de la Valeur Ajoutée en valeur +5,8% (4.653,0 k€ vs 4.398,2k€) et en ratio passant de 31,9% du CAHT en 2015 à 32,3% en 2016
- à une augmentation de l'EBE de +81,2% (444,5 k€ contre 245,3 K€ en 2015).

Par ailleurs, la destruction de stocks anciens intégralement dépréciés a généré une reprise sur provision de 365 K€.

L'évolution du résultat financier a été la suivante :

	2015	2016	Variation
Reprise sur provisions pour dépréciation et transfert de charges financières	0 €	0 €	0 €
Gains de change	25 426 €	15 360 €	(10 066) €
Produits nets de cession de VMP	387 €	0 €	(387) €
Produits nets comptes à terme	23 804 €	15 800 €	(8 004) €
Revenus de créances sur participations	0 €	0 €	0 €
Autres	150 €	2 499 €	2 349 €
Total des produits financiers	49 767 €	33 659 €	(16 108) €
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	0 €	0 €	0 €
Pertes sur créances liées à des participations	0 €	0 €	0 €
Pertes de change	11 450 €	16 773 €	5 323 €
Intérêts des emprunts	12 980 €	4 457 €	(8 523) €
Intérêts Factofrance	13 523 €	10 959 €	(2 564) €
Autres	5 646 €	10 753 €	5 107 €
Total des charges financières	43 599 €	42 942 €	(656) €
Résultat financier	6 169 €	(9 283) €	(15 452) €

Détail des produits et charges exceptionnels	
Produits exceptionnels	69 650
Produits de cession des immobilisations corporelles	12 650
Produits de cession des immobilisations financières	57 000
Charges exceptionnelles	20 879
Valeur comptable immo corporelles cédées	5 662
Amortissements dérogatoires	188
Dotation engagements de retraite	15 029
Résultat exceptionnel	48 771

Le crédit impôt recherche de l'exercice 2016 s'élève à 27,6 K€

Le crédit impôt innovation de l'exercice 2016 s'élève à 34,7 K€. Il a été également comptabilisé un complément de crédit impôt innovation de 12,5 K€ relatif à l'exercice 2015

1.4 Faits marquants de l'année 2016

L'évolution de la société se poursuit normalement, malgré les fluctuations des marchés. Après les restructurations internes, l'assainissement des participations externes, la relance de l'innovation et le rétablissement de la confiance auprès de nos principaux clients, la société a retrouvé ses fondamentaux économiques.

1.5 Evènements marquants hors activité économique

Dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'administration par les Assemblées Générales Mixtes des 16 juin 2015 et 27 juin 2016, il a été procédé au rachat de 62.236 actions propres.

Par ailleurs, 40.557 actions propres ont été détruites.

1.6 Activité en matière de Recherche et Développement

L'activité de R&D 2016 s'est établie dans la continuité des programmes précédents :

- Scanners et logiciels DigiBook
- Participation à des programmes collaboratifs dans le médical, le contrôle industriel et les drones.

1.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation a diminué de -414 K€ (2.991 k€ en 2015 contre 2.578 k€ en 2016)

Le détail de cette variation est le suivant :

	31-déc-15	31-déc-16	Incidence sur variation du BFR
Variation actifs d'exploitation	6 117	4 595	(1 522)
. Stocks et en-cours	3 041	2 261	(781)
. Avances & acomptes / cdes fournisseurs	42	16	(26)
. Clients après en cours cédé au factor	1 491	1 326	(165)
. Autres créances (dont réserve factor)	1 368	922	(446)
. Charges constatées d'avance	174	70	(105)
Variation dettes d'exploitation	3 125	2 017	1 108
. Avances & acomptes / commandes clients	441	18	423
. Dettes frs & cptes ratt.	1 764	1 193	571
. Dettes fiscales & sociales	760	750	11
. Autres dettes	132	-3	135
. Produits constatés d'avance	27	59	(32)
Variation du besoin en fonds de roulement			(414)

L'endettement net a diminué de 260 k€, les immobilisations ont augmenté de 188 k€ et la CAF s'établit à +304 k€.

La destruction de 40.557 actions propres a réduit les fonds propres de -82,6 K€.

Il en résulte que la trésorerie globale de la société est stable en passant de 3.409 K€ à 3 436 k€.

1.8 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Malgré la concrétisation de contrats industriels et la réalisation de nouveaux produits pour nos clients OEM, l'environnement économique français reste encore fragile, en particulier l'investissement, et les perspectives d'évolution internationale de nos principaux clients équipementiers sont encore aléatoires. Aussi nous restons relativement prudents sur les activités de vision industrielle.

L'activité i2s-Digibook est maintenant réellement confrontée à une hyper-fragmentation du marché. Les offres concurrentielles se multiplient dans le bas de gamme, sans que le marché global croisse en chiffre d'affaires. Ce qui a une conséquence directe sur les prix et donc sur les marges de cette activité. Deux de nos marchés internationaux, la Russie et le Brésil, se sont effondrés, et la croissance effective sur des marchés en émergence (Chine, Afrique) n'est pas encore totalement établie.

Les risques techniques, en particulier sur les sources d'approvisionnement en composants électroniques et optiques ont augmenté. La pression internationale sur les prix, les fluctuations imprévisibles de ces marchés, provoquent davantage de problèmes de non-qualité de ces composants pouvant mettre en retard certaines de nos productions.

1.9 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société

Par un contrat « Coopaterme », la société i2S a bénéficié d'une couverture de change en DOLLAR US pour la période du 24 novembre 2016 au 28 février 2017. Les créances et dettes courantes en DOLLAR US dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2016 ont été comptabilisées aux cours prévus par ce contrat. Les commandes clients et fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 80 000 DOLLARS US font l'objet d'une couverture de change spécifique à chaque commande dans le cadre de contrats « Performance change sérénité » et sont évaluées aux cours prévus par ces couvertures de change. Les autres créances et dettes sont évaluées au cours de clôture.

2. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Le montant de la dette fournisseurs, hors factures non parvenues, représente un montant de 900 770 € au 31 décembre 2016

Total des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016	Echéance janvier 2017	Echéance février 2017	Echéance mars 2017	Echéance postérieure à mars 2017
900 770 €	487 567 €	413 203 €	0 €	0 €

Total des dettes fournisseurs au 31 décembre 2015	Echéance janvier 2016	Echéance février 2016	Echéance mars 2016	Echéance postérieure à mars 2016
1 554 578 €	829 760 €	718 880 €	0 €	5 938 €

3. PERSPECTIVES D'AVENIR – EVOLUTION PREVISIBLE

Les axes de développement définis pour 2017 sont :

- L'activité de Vision Industrielle devrait logiquement progresser sous l'influence de trois facteurs :
 - o Une augmentation du volume des produits custom pour nos clients équipementiers ;
 - o Une augmentation des ventes de nouveaux produits standards à haute valeur ajoutée ;
 - o Une diminution de la distribution des produits standards ;
 - o Le développement international de l'activité;
- L'activité DigiBook devrait trouver un nouvel essor par la conjonction de :
 - o La croissance naturelle des ventes sur les marchés émergents ;
 - o La sortie de la nouvelle gamme de CopiBook OS et des suites logicielles LIMB.
 - o Le réaménagement du réseau de distribution.

La société va réaliser d'importants efforts en R&D au travers des trois Labcoms initiés en 2016. Pour assurer le financement de ces efforts, deux emprunts de 500 K€ ont été contractés auprès de la BPI et reçus au premier trimestre 2017 et des demandes de subventions sont en cours auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et du Feder.

Sur le plan général, il est envisagé d'intensifier nos efforts en Marketing Opérationnel et en Commerce International, en particulier pour les scanners de livres, les caméras multi-spectrales et hautes résolutions.

Bien que très dépendant des environnements économiques internationaux, et restant prudents quant à nos capacités opérationnelles, nous espérons une évolution positive de notre activité.

4. EVENEMENTS NOTABLES SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2017

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

5. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société est soumise à différentes obligations dont notamment la norme ROHS, la directive DEEE, responsabilité sociétale des entreprises (RSE), Elle adapte son organisation et ses pratiques en fonction de l'évolution de ces obligations.

Par ailleurs, la société est certifiée ISO 9001 et ISO 13481.

6. RISQUES DE MARCHÉ ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les tensions liées à la géostratégie internationale (Moyen orient, Pays d'Afrique du nord, Russie,...), perçues sur des zones de croissance, nous incitent à la plus grande prudence.

D'autre part, les changements de comportement d'achat, l'abaissement de certaines barrières d'entrées technologiques, et l'apparition de nouveaux modèles économiques impactent directement les marchés, faisant apparaître de nouvelles formes de services et d'usage des équipements, et modifiant de façon significative les chaînes de valeurs externes.

Nos sources d'approvisionnement en composants électroniques et optiques restent fragiles et dépendantes d'un environnement économique mondial incontrôlé.

7. COMPTES ANNUELS

7.1.Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe des comptes annuels toutes précisions et justifications.

7.2.Résultats économiques et financiers

Au cours l'exercice clos le 31 décembre 2016, notre chiffre d'affaires hors taxe sur la valeur ajoutée s'est élevé à 14 426 790 €
 contre, pour l'exercice précédent correspondant à une période de même durée ... 13 804 406 €

Notre chiffre d'affaires a donc augmenté en cours d'exercice en valeur absolue de 622 384 €
 soit de 4,51 % en valeur relative.

Le produit de nos ventes et prestations de services nous a permis de couvrir toutes nos charges et fait apparaître un résultat d'exploitation bénéficiaire de 171 776 €
 contre, pour l'exercice précédent, un résultat bénéficiaire de 973 €

soit une augmentation en valeur absolue de 170 803 €

Le résultat courant avant impôts, compte tenu des charges et produits financiers, est bénéficiaire de 162 493 €
 contre, pour l'exercice précédent, un bénéfice de 7 142 €

soit une augmentation en valeur absolue de 155 351 €

Le résultat net, compte tenu de crédits d'impôts et des charges et produits exceptionnels, est un bénéfice de 286 077 €
 contre, pour l'exercice précédent, un bénéfice de 211 870 €

soit une augmentation en valeur absolue de 74 207 €
 et de 35,02 % en valeur relative.

Ces résultats s'entendent après inscription en charges, notamment :

- de dotations aux amortissements sur immobilisations, pour 223 218 €
- de dotations aux provisions sur actif circulant, pour 38 236 €
- de dotations aux provisions pour risques et charges, pour 16 853 €
- d'autres charges d'exploitation, pour 80 117 €
 dont 50 025 € de pertes sur créances irrécouvrables
- de frais financiers, pour 26 169 €
- de différences négatives de change, pour 16 773 €
- de charges exceptionnelles sur opérations en capital, pour 5 662 €
- de dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions, pour 15 217 €

Et après inscription en produits :

- de reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges, pour 517 956 €
- d'autres produits d'exploitation, pour 8 536 €
- de produits financiers, pour 33 659 €

dont notamment :

- * 15 800 € de produits sur comptes à terme
- * 15 360 € de différences positives de change

- de produits exceptionnels sur opérations en capital, pour 69 650 €
- de crédits d'impôts, de 74 813 €

7.3.Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous précisons que la société a supporté des charges non déductibles des bénéfices pour un montant de 9.671 €.

La réintégration fiscale de ces charges a réduit le déficit reportable à due concurrence.

7.4.Proposition d'affectation du résultat

En ce qui concerne le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé, soit la somme de 286 077 €, nous vous proposons de l'affecter en totalité à l'amortissement partiel du compte « Report à nouveau » débiteur.

Après cette affectation, le compte « Report à nouveau » s'élèverait à la somme de (536 146) €.

Nous vous demandons d'apurer ce compte par son imputation sur le compte « Réserves facultatives ».

7.5.Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

7.6.Résultat de la société au cours des 5 derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

8.1.Prise de participation et prise de contrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les diverses informations obligatoires relatives aux prises de participation significatives ou aux prises de contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, notre société n'a pris aucune participation significative ou contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

8.2.Activité des filiales et participations

Pendant le même exercice, le résultat de l'activité de nos filiales et participations s'exprime par les chiffres ci-après :

Assy

Société de droit suisse

Pourcentage de capital détenu par i2S

: 33%

Principaux résultats au titre du dernier exercice clos

Date de clôture	30/06/2016	30/06/2015
	12 mois	12 mois
Capital social	CHF 150 000	CHF 150 000
Chiffre d'affaires	CHF 1 888 634	CHF 2 548 381
Résultat courant après impôts	CHF 1 561	-CHF 78 713

i2S Vision

Société de droit français

Pourcentage de capital détenu par i2S

: 100%

Création en

décembre

2009

Principaux résultats au titre du dernier exercice clos

Date de clôture	sans activité
Capital social	5 000 €

Vous trouverez dans l'annexe comptable des informations complémentaires concernant les filiales et participations.

En décembre 2013, i2s avait vendu sa participation dans la Société ARKHENUM. Cette vente était assortie d'un droit de suite en cas de revente de ces titres ou du fonds de commerce de la Société ARKHENUM. La revente de ces titres est intervenue en janvier 2016 et il est revenu à i2S au titre de ce droit de suite une indemnité de 57 K€.

8.3. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 dernier alinéa du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée - à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales - entre d'une part le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre société et d'autre part, une filiale dont notre société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social :

Néant

9. CAPITAL SOCIAL

9.1. Variation du capital social au titre de l'exercice écoulé

Lors de sa réunion du 25 avril 2016 et suivant la délégation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015, le Conseil d'Administration de la société a décidé l'annulation, le 1^{er} mai 2016, de 40.557 actions propres détenues en autocontrôle, soit 2,21 % du capital social.

A la suite de cette annulation, le capital social de la société a été réduit d'une somme de 30.143,73 € (montant arrondi), et a ainsi été ramené de 1.365.133,27 € à 1.334.989,54 €.

9.2. Informations relatives à la détention du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons que :

- détiennent plus du quart du capital social et du tiers des droits de vote :
 - Alain RICROS
 - Jean-Louis BLOUIN

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ils détenaient uniquement plus du quart des droits de vote. La variation de ce seuil de détention des droits de vote est consécutive à l'annulation de 40.557 actions en 2016,

- détient plus du dixième du capital social et des droits de vote de la société (seuil identique à l'exercice précédent) :
 - Jean-Pierre GERAULT

9.3. Opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants et les personnes visées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier

En vertu des dispositions des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous informons que les membres du Conseil d'Administration et les personnes visées aux articles précités n'ont cédé ou acquis aucune action au cours de l'exercice 2016.

9.4. Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2016.

A cette date, il n'y a aucune action détenue par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce (les actions attribuées gratuitement aux salariés antérieurement au 7 août 2015 n'étant pas prises en compte).

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 a autorisé, pour une durée de 38 mois, le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre par la société au profit des membres du personnel salarié de la société et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de Commerce.

Nous vous précisons que le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice écoulé.

9.5. Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2016 a annulé cette autorisation et l'a remplacé par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois, soit jusqu'au 27 décembre 2017.

Le Conseil d'Administration a utilisé ces autorisations au cours de l'exercice 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que la société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les opérations suivantes sur ses propres actions :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	62.236
Cours moyen d'achat des actions au cours de l'exercice	3,17 €
Frais de négociation	1.205 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	0
Cours moyens des ventes des actions au titre de l'exercice	—
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	40.557
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice	74.449
Pourcentage de capital auto-détenu à la clôture de l'exercice	4,14 %
Valeur nette comptable des actions propres à la clôture de l'exercice	207.683 €

Valeur nominale des actions propres à la clôture de l'exercice	0,74 € (montant arrondi)
Valeur de marché des actions propres à la clôture de l'exercice (valeur au coût d'achat)	215.902 €

Nous vous précisons qu'au 31 décembre 2016, la société détenait 14 028 de ses propres actions acquises au titre d'une précédente autorisation.

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision en date du 21 mars 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers	0
Couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions	62.236
Annulation des actions acquises, par voie de réduction de capital, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration	0
Total	62.236

Le Conseil d'Administration du 10 avril 2017 a décidé de réallouer ces 62.236 actions, initialement acquises en vue de leur annulation, à la couverture de plans d'actionnariat en vue de la mise en œuvre d'un plan d'attribution d'actions aux salariés à titre gratuit.

La date limite d'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2016 expirant le 27 décembre 2017, nous vous demandons de bien vouloir annuler cette autorisation et la remplacer par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration, pour une nouvelle durée de 18 mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'acquisition d'un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation et de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Il apparaît opportun que la société utilise ces dispositions dans le contexte actuel :

- (i) aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision en date du 21 mars 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers,
- (ii) aux fins d'assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne pourrait être supérieur au prix le plus élevé entre le dernier cours coté et le meilleur prix proposé ou autrement dit la meilleure limite à l'achat.

En outre, le montant maximum que la Société serait susceptible de payer en vue de l'acquisition desdites actions s'élèverait à 500.000 €.

Enfin, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités et conditions, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat,
- passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de mandater un intermédiaire pour transmettre les ordres ou de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire,
- déléguer au Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.

9.6. Ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

9.7. Délégations de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation du capital social

Au présent rapport est annexé un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration aux fins d'augmentation du capital social immédiatement ou à terme.

10. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

10.1. Direction de la société

Nous vous rappelons qu'après l'Assemblée Générale Mixte du 8 avril 2013 qui a modifié le mode de gouvernance de la société par l'adoption d'un Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 8 avril 2013, a choisi le mode de direction générale de la société

Le mode de direction moniste a été choisi, le Président du Conseil d'Administration étant également Directeur Général.

Un Directeur Général Délégué assiste en outre le Président Directeur Général.

Ce mode de direction est toujours en vigueur.

10.2. Examen des mandats

Nous vous précisons qu'aucun mandat n'arrive à expiration.

Nous vous proposons par ailleurs, afin de conforter la composition du Conseil d'Administration, de nommer deux nouveaux administrateurs et vous soumettons la candidature de :

- Monsieur Didier ROUX, né le 16 mai 1955 à NEUILLY SUR SEINE, de nationalité Française, demeurant 36 rue Yvonnét 33700 MERIGNAC,
- Monsieur Eric MOTTAY, né le 17 juillet 1963 à CHOLET, de nationalité Française, demeurant 45 rue de Verdun 33130 BEGLES.

10.3. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al 3 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société pour chacun des mandataires sociaux de la société, au cours de l'exercice écoulé :

NOM, Prénom, Domicile	Sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance ou des fonctions salariées au sein de la société, des sociétés du groupe ou des sociétés tierces françaises ou étrangères
<p><u>Président du Conseil d'Administration & Directeur Général</u></p> <p>Alain RICROS 295, rue de Rabel Lieu-dit Grand Pelon 40990 GOURBERA</p>	<p><u>Président</u></p> <p>AQUITAINE CREATION INVESTISSEMENT 417 782 257 RCS BORDEAUX</p> <p>A. RICROS CONSULTANTS 528 773 617 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Président représentant i2S</u></p> <p>i2S VISION 519 086 847 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Administrateur Unique</u></p> <p>GIE AQUITAINE CAPITAL GESTION 483 402 269 RCS BORDEAUX</p>
<p><u>Membre du Conseil d'Administration & Directeur Général Délégué</u></p> <p>Jean-Louis BLOUIN 55, rue Bellus Mareilhac 33200 BORDEAUX</p>	
<p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>Alain MAINGUY Résidence Penne 81140 PENNE DU TARN</p>	<p><u>Président</u></p> <p>INTERNATIONAL ADVANCED MANAGEMENT CONSULTING SAS (« IAMC Group ») 810 545 954 RCS ALBI</p>
<p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>Monsieur Hervé BERTHOU 19 avenue de Gradignan 33600 PESSAC</p>	<p><u>Administrateur</u></p> <p>ALLGOOB 499 570 604 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Gérant</u></p> <p>HB DEVELOPPEMENT 524 372 828 RCS BORDEAUX</p>

<p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>Monsieur Gilles RAYMOND 23 Channel Landing 94920 TIBURON CA – Etats Unis</p>	<p><u>Président (représentant légal de HB DEVELOPPEMENT)</u></p> <p>BDL SYSTEMES 349 386 342 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Président :</u></p> <p>NEWS REPUBLIC 503 085 342 RCS BORDEAUX</p>
--	---

10.4. Fixation du montant global des jetons de présence

Nous vous demandons de bien vouloir fixer le montant global des jetons de présence qui pourraient être versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice en cours afin de les dédommager de leurs déplacements et de leur temps de présence aux réunions dudit Conseil.

11. COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1. Examen des mandats

Nous vous précisons que les mandats des commissaires aux comptes n'arrivent pas à expiration.

11.2. Honoraires

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes a été mis à la disposition des actionnaires au siège social conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du Code de Commerce.

12. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

12.1. Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Nous vous précisons que par décision du 10 avril 2017, le Conseil d'Administration de la société a autorisé le dé-conventionnement des opérations jusque-là considérées comme des conventions réglementées au sens des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Par suite, ces diverses opérations sont désormais considérées comme des conventions courantes conclues à des conditions normales.

12.2. Rapport sur les comptes annuels

Ce rapport est également tenu à votre disposition.

13. PRÊTS ENTRE ENTREPRISES VISES A L'ARTICLE L. 511-6, 3 BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Néant.

14. MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Nous vous proposons de mettre en harmonie le deuxième alinéa de l'article 4 « Siège » des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-36 alinéa 1 du Code de Commerce prévoyant une nouvelle compétence du Conseil d'Administration pour transférer le siège social sur l'ensemble du territoire français et non plus seulement dans le même département ou dans un département limitrophe, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

Par suite, nous vous demandons de modifier corrélativement l'article 4 « Siège » comme suit :

Article 4 « Siège »

Le deuxième alinéa serait supprimé et remplacé par l'alinéa suivant :

« Le déplacement du siège social sur le territoire français pourra être décidé par le Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire. »

Le reste de l'article serait inchangé.

*

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien nous témoigner et vous prions d'agréer, Chers Actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Conseil d'Administration

Annexe 1

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 365 133	1 365 133	1 365 133	1 365 133	1 334 990
Nombre d'actions ordinaires	1 836 724	1 836 724	1 836 724	1 836 724	1 796 167
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	14 321 764	13 732 154	14 025 933	13 804 406	14 426 790
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	366 367	23 346	(292 253)	274 580	62 360
Impôt sur les bénéfices	(133 284)	(97 534)	(205 656)	(115 045)	(74 813)
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(563 346)	(688 771)	218 023	211 870	286 077
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation, avant dotation aux amortissements et provisions	0,20	0,01	(0,16)	0,15	0,03
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(0,31)	(0,37)	0,12	0,12	0,16
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	67,5	63,6	65,7	62,1	62,9
Montant de la masse salariale	2 705 744	2 683 402	2 830 744	2 728 048	2 776 822
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc, œuvres sociales)	1 382 469	1 287 846	1 375 496	1 291 597	1 300 630

Annexe 2

TABLEAU SUR LES DELEGATIONS DE COMPETENCE OU DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL
DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2016

Délégations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire				Délégations utilisées par le conseil d'administration		
DATE AGE	TYPE DE DELEGATION	MONTANT	DUREE	DATE	MONTANT	SOLDE
16/06/2015	Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux (délégation de pouvoirs)	5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	38 mois			5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration